

Charte documentaire

de la Bibliothèque
universitaire de Reims
Champagne-Ardenne

ÉDITION 2021

validée lors du Conseil documentaire
du 9 décembre 2021

Avant- propos

Carine El Bekri-Dinoird

Directrice de la Bibliothèque de
l'université de Reims Champagne Ardenne

La Bibliothèque de l'université de Reims Champagne Ardenne se doit de mettre en œuvre la politique documentaire de l'Université en lien étroit avec les besoins de l'enseignement et de la recherche. Par cette charte documentaire sont énoncés les principes actuels de constitution des collections. Document de référence, cette charte énonce les principes de constitution et de développement des collections. Ce document est une 3^e édition mise à jour et complétée.

Les bibliothèques universitaires se doivent donc de formaliser et mieux expliquer leur politique d'acquisition. Dans le contexte marqué par le développement et l'inflation de l'offre documentaire sous forme électronique, les services documentaires doivent encore plus qu'autrefois organiser les moyens de rendre accessible cette documentation

depuis tous les points des campus en même temps que de préserver des lieux de travail et de formation pour l'ensemble des étudiants. Dualité parfois difficile à résoudre quand il faut arbitrer budgétairement les choix documentaires. Cette inflation de l'offre exige des moyens conséquents et renforce encore les besoins en service d'aide à l'usage de ses ressources.

Cette charte est complétée d'un plan de développement des collections rendant compte par des indicateurs précis des choix faits sein des dix bibliothèques qui constituent la carte documentaire de l'université de Reims Champagne Ardenne. Elle s'insère dans une politique plus globale : développement des services aux usagers, valorisation et diffusion du savoir, formation des étudiants.

Sommaire

1. Cadre	4
a. Missions de la BU	4
b. Publics desservis.....	6
c. Environnement documentaire et coopérations	7
d. Ressources budgétaires.....	8
2. Politique documentaire	8
a. Principes généraux	9
b. Critères d'acquisition des documents.....	13
c. Gestion et conservation des collections.....	15
→ Désherbage des collections	
→ Conservation	
→ Conservation partagée	
→ Outils de suivi des collections	
→ Des indicateurs sur les collections et acquisitions	
Démarche qualité.....	18

1. Cadre

a. Missions de la BU

La Bibliothèque universitaire (BU), placée sous l'autorité du président de l'Université, a pour vocation de mettre en œuvre la politique documentaire de l'Université en lien étroit avec les besoins de l'enseignement et de la recherche¹.

Dans ce cadre, ses missions sont :

- L'acquisition, le traitement, la communication de la documentation scientifique ;
- La formation des usagers à la méthodologie de la recherche documentaire ;
- La participation à la production, à la diffusion et à la valorisation de l'information scientifique et technique, ainsi qu'à l'animation culturelle, scientifique et technique ;
- La mise en place d'une coopération technique avec les autres bibliothèques ou organismes documentaires concourant aux mêmes objectifs.

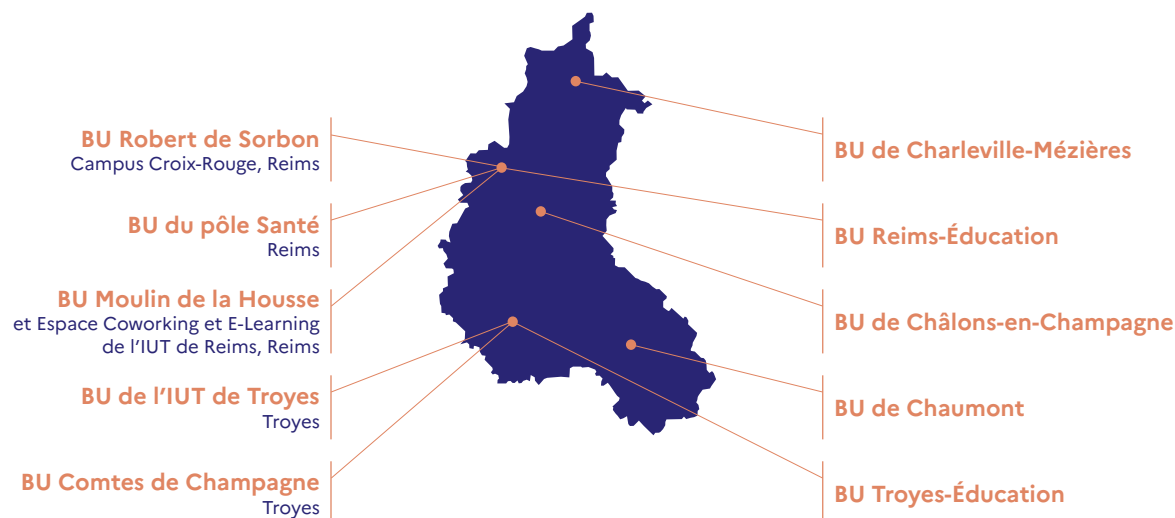
La Bibliothèque Universitaire est constituée par l'ensemble des bibliothèques et centres de documentation de l'Université, tous sites confondus,

qui lui sont intégrés ou associés. À l'image de l'URCA, la Bibliothèque Universitaire dessert tous les grands domaines de la connaissance, tant pour la recherche que pour la pédagogie. Elle est organisée en plusieurs bibliothèques implantées sur les différents campus.

Les bibliothèques intégrées sont :

- La Bibliothèque Robert de Sorbon, site de Croix-Rouge, à Reims
- La Bibliothèque Moulin de la Housse, et l'Espace Coworking et E-Learning de l'IUT de Reims, à Reims
- La Bibliothèque du pôle Santé, à Reims
- La Bibliothèque Éducation de Reims
- La Bibliothèque Comtes de Champagne à Troyes
- La Bibliothèque de l'IUT de Troyes
- La Bibliothèque Universitaire de Châlons-en-Champagne
- La Bibliothèque Universitaire de Charleville-Mézières
- La Bibliothèque Universitaire de Chaumont
- La Bibliothèque Éducation de Troyes

¹. Service commun créé en application de l'article L 714-1 du code de l'éducation



Les bibliothèques associées sont les bibliothèques des départements, bibliothèques des laboratoires et bibliothèques de recherche.

Pluridisciplinarité et éclatement géographique du service font à la fois sa richesse et ses difficultés. Sa richesse, car ils favorisent la transdisciplinarité. Ses difficultés, car des logiques de disciplines peuvent parfois s'affronter.

La Bibliothèque Universitaire s'efforce dans ce cadre de :

- conduire une politique documentaire unique,
- maintenir la cohérence des acquisitions entre les disciplines et au sein de chacune d'elle,
- assurer des arbitrages budgétaires,
- assurer la cohérence du service, sans méconnaître les spécificités de chaque bibliothèque.

Cette mise en œuvre de la politique documentaire de l'Université² ne concerne toutefois que les bibliothèques intégrées, pour lesquelles la BU gère personnels et moyens. Les composantes de l'URCA continuent d'acquérir de la documentation et dépensent environ 8 % du budget documentaire annuel de l'URCA³.

2. En application de l'article L 714-1 du code de l'éducation.

3. Calculé d'après les montants du budget exécuté 2020.

b. Publics desservis

Les lecteurs inscrits sont comptabilisés pour établir statistiques et rapport d'activité. Le public potentiel, qui rassemble tous ceux que les services de la BU doivent pouvoir satisfaire en matière de documentation, est bien celui pris en compte dans l'élaboration de la politique documentaire.

Le public potentiel est avant tout celui de l'URCA : étudiants, enseignants, personnels de l'Université. Il peut s'élargir en fonction des conventions que l'Université passe avec tel ou tel établissement. La BU ouvre ses portes et services à tout lecteur intéressé par ses collections⁴.

4. Cf l'article 2 du Règlement intérieur du 6 juillet 2017 : « L'accès à la Bibliothèque Universitaire est libre pour les étudiants, enseignants, chercheurs et personnels de l'Université, ainsi que pour toute personne extérieure désirant consulter sur place les documents mis en libre accès. (...) Toute personne extérieure à l'Université pourra disposer d'une carte de lecteur sur présentation d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile et devra s'acquitter d'un « droit d'inscription » annuel. Ce droit est fixé par le Conseil d'administration de l'Université, sur proposition du Conseil documentaire. »

Les chiffres des lecteurs potentiels et lecteurs inscrits sont diffusés annuellement dans le rapport d'activité.

Les étudiants de niveau L représentent 55,08 % de l'effectif des inscrits étudiants à l'URCA, hors IUT et écoles d'ingénieurs⁵ (71,14 % en comptant les IUT et les écoles d'ingénieurs). Pour l'année universitaire 2020-2021 (derniers chiffres disponibles), la Bibliothèque Universitaire desservait :

	Inscrits URCA	Inscrits BU (lecteurs actifs)	Part des lecteurs actifs
L (IUT compris)	20 318	1 204	10,36 %
M	6 021	2 622	26,94 %
D	2 205	286	12,97 %
Enseignants-chercheurs	1 402	307	21,90 %

Lecteurs actifs : selon les termes de l'ESGBU, les lecteurs ayant effectué au moins 1 prêt dans l'année. Cela ne tient pas compte de la fréquentation et de la consultation des ressources électroniques.

5. Source : chiffres SISE obtenus via la Cellule d'appui au pilotage, extraction du 05/01/2021.

c. Environnement documentaire et coopérations

Participation au réseau des BU françaises

La BU de l'URCA s'inscrit dans le réseau des bibliothèques universitaires françaises : elle alimente le catalogue collectif national [SUDOC](#), participe aux consortiums et groupements d'achats, suit les directives ministérielles en matière de diffusion électronique des thèses.

La Bibliothèque Universitaire coopère également avec les établissements documentaires du réseau d'établissements de l'enseignement supérieur et de la recherche de la Champagne-Ardenne, avec des établissements documentaires de l'enseignement supérieur rattachés au SUDOC et des bibliothèques municipales (Reims et Troyes). La coopération est particulièrement soutenue avec les BU de l'UTT et de l'UPJV, pour échanger des savoir-faire et informations professionnels, améliorer la qualité de ses services, construire un réseau documentaire collaboratif (par le développement de plans de conservation partagée) ou proposer des projets communs.

Coopération avec les bibliothèques publiques

La coopération avec les bibliothèques publiques s'inscrit dans le cadre d'Interbibly, agence de coopération régionale (la BU est représentée dans le conseil d'administration et le bureau d'Interbibly).

La collaboration avec la médiathèque Jacques-Chirac Troyes Champagne Métropole fait l'objet d'un partenariat particulier : un budget d'acquisition est attribué à la médiathèque par la BU pour l'acquisition de collections majoritairement de niveau master.

Avec les bibliothèques de la Ville de Reims, une collaboration professionnelle existe depuis de nombreuses années. Les collections de l'École de médecine de Reims sont réparties entre la Bibliothèque du pôle Santé et la Bibliothèque Carnegie.

d. Ressources budgétaires

La Bibliothèque Universitaire reçoit l'essentiel de ses ressources par la dotation de fonctionnement que lui alloue l'Université. Elle perçoit également les droits d'inscription des étudiants non boursiers.

La participation de la Bibliothèque à des consortiums d'achat permet de mieux négocier avec les éditeurs de ressources électroniques. Le consortium français Couperin est une expérience de mutualisation regroupant différentes structures : s'appuyant sur les principes d'un travail collaboratif, Couperin⁶ négocie auprès des éditeurs scientifiques des conditions d'accès aux ressources électroniques (bouquet de revues, bases de données) qui tiennent compte des besoins, des caractéristiques et des contraintes des différents établissements membres.

6. www.couperin.org

2. Politique documentaire

a. Principes généraux

Ces principes assurent la cohérence d'ensemble des collections, en fonction des missions dévolues à la Bibliothèque Universitaire : à l'inverse des objectifs volumétriques, dépendants des moyens budgétaires ou des évolutions de l'offre de formation ou de recherche de l'URCA, ils sont pérennes et ne sont pas remis en cause chaque année.

L'entrée des documents dans les collections de la Bibliothèque Universitaire se fait selon plusieurs modalités :

- Acquisition onéreuse de ressources imprimées ou électroniques (avec l'obligation légale de passer par un marché public pour les monographies et périodiques imprimés et en ligne)
- En plus des ressources souscrites sur son budget, les collections numériques de l'URCA sont enrichies depuis plusieurs années par le dispositif d'acquisition de ressources numériques sous licence

nationale, qui donne un droit d'accès à d'importants corpus scientifiques négociés avec les principaux éditeurs dans le cadre des programmes nationaux ISTEEX et CollEx-Persée pour les chercheurs, enseignants-chercheurs et étudiants membres de tout établissement français d'enseignement supérieur et de recherche.

- Entrée par dons⁷ (spécimens fournis par les éditeurs, dons de particuliers, dons de bibliothèques)
- Entrée par dépôt (dépôt de rapports de stages, mémoires ou des thèses d'exercice en Santé)

La conservation et la diffusion en ligne sur la base DUMAS des mémoires de Master passe par des critères de qualité. Le déploiement d'une solution de gestion électronique des documents est également en cours pour accueillir les travaux des étudiants (mémoires, rapports de stage, thèses d'exercice en santé), pour une consultation sur place⁸.

Durée de conservation indicative
Rapports de stages IUT de Troyes
5 ans
Thèses de doctorat
Disponibles exclusivement sous forme électronique sur la base STAR pour les thèses soutenues depuis 2011
Mémoires du CNAM
Conservation sans limite de date
Mémoires Master Valorisation du patrimoine (CUT)
Conservation sans limite de date
Mémoires du Diplôme national d'œnologie
Conservation sans limite de date
Mémoires de sages-femmes
Conservation sans limite de date
Thèses d'exercice en Santé
Conservation sans limite de date

7. Voir Charte des dons : <https://www.univ-reims.fr/bu>

8. <https://bu-documents.univ-reims.fr/>

Pluridisciplinarité

L'objectif est de représenter dans nos collections toutes les disciplines enseignées ou faisant l'objet de recherche à l'URCA, en atteignant pour ces dernières une couverture la plus exhaustive possible.

Les disciplines connexes ou intermédiaires sont représentées à un moindre niveau, pour donner une cohérence générale au fonds, proposer des ouvrages de culture générale et permettre à notre public d'être d'«honnêtes lecteurs».

La pluridisciplinarité n'est pas l'encyclopédisme : constituer des collections sur tous les domaines de la connaissance est hors des missions comme des moyens de la BU.

Soutien de la recherche

Réel soutien à la recherche à l'URCA, la Bibliothèque universitaire maintient un niveau d'acquisition élevé pour la documentation de niveau Recherche, notamment en matière de ressources électroniques. Des formations spécifiques ainsi que des rendez-vous individuels sont proposés aux étudiants de niveau Master et Doctorat.

Domaines d'excellence

La Bibliothèque s'efforce d'acquérir des collections notamment en matière de ressources électroniques dans les domaines labellisés de l'Université répartis en 4 grands pôles de recherche :

Agrosociences, environnement, biotechnologies et bioéconomie (agro-ressources)

- Matériaux biosourcés
- Biomolécules
- Production végétale
- Gestion des sols
- Gestion de l'eau
- Aspects socio-économiques de la bioéconomie
- Synthèse
- Étude des géomatériaux
- Étude des processus physico-chimiques d'effervescence du vin
- Éco-éthologie

Sciences du Numérique et de l'Ingénieur

- Calcul haute performance
- Industrie 4.0
- Matériaux
- Transformations technologiques
- Mathématiques fondamentales et appliquées

Sciences humaines et sociales

- Crise, transition et conflictualité
- Territoires et organisations
- Patrimoine, textes, langages, cultures

Institut Georges Chappaz de la vigne et du vin en Champagne

Santé

- Immunologie Oncologie
- Cardiovasculaire Virologie
- Pneumologie Maladie respiratoire
- Interactions cellulaires / hôtes
- Régénération vieillissement

Libre-accès

La Bibliothèque Universitaire favorise l'utilisation la plus libre possible de ses collections, à l'aide de plans de classements et d'une classification simple et lisible (classifications Dewey ou NLM).

La consultation des collections en libre-accès est libre. La Bibliothèque Universitaire s'efforce de maintenir les horaires d'ouverture les plus larges possible ; les bibliothécaires sont disponibles pour renseigner les lecteurs tout au long de la journée.

Les collections conservées par la Bibliothèque Universitaire sont signalées dans le catalogue collectif national des bibliothèques universitaires [SUDOC](#), et dans un catalogue propre consultable [sur Internet](#).

Accès aux ressources électroniques

Le catalogue donne la possibilité d'accéder à une partie des ressources électroniques sur abonnement ou en accès libre. Le portail de la Bibliothèque Universitaire permet des accès distants aux ressources électroniques sur abonnement ou libres. La Bibliothèque Universitaire s'est dotée d'un outil de découverte qui facilite l'exploration des ressources électroniques sur abonnement ou disponibles en *open access*. Couplé au catalogue, cet outil donne une plus grande visibilité aux ressources décrites dans les bases de données bibliographiques et dans les bouquets de revues en texte intégral. Initialement, les ressources électroniques étaient principalement constituées d'articles de revues scientifiques et de bases de données disciplinaires de niveau Recherche. Une collection de livres électroniques en français utile aux étudiants de Licence-Master et couvrant l'ensemble des disciplines est désormais disponible.

Publications scientifiques

La BU gère l'archive ouverte de l'Université. Les membres des laboratoires peuvent y déposer leurs publications. Les bibliothécaires se tiennent à leur disposition pour répondre à leurs questions et les aider dans leurs dépôts. Cette archive institutionnelle constitue un des aspects, au même titre que la mise en ligne des thèses, de l'engagement de l'Université envers la science ouverte.

Collections multi-supports

La Bibliothèque Universitaire acquiert des documents sans considération de support : livres imprimés et électroniques, périodiques imprimés et électroniques, documents audiovisuels et bases de données en ligne.

Les bibliothèques s'efforcent de fournir aux usagers le matériel et l'assistance pour consulter ces documents ; les usagers doivent, pour l'usage des ressources électroniques, se conformer aux règles de bon usage des ressources sous licence et à la charte informatique de l'Université⁹.

9. <https://julie.univ-reims.fr/charte/charte.pdf>

Soutien à la pédagogie

Pour soutenir les étudiants de niveau Licence, la Bibliothèque Universitaire acquiert en de multiples exemplaires les manuels universitaires en langue française, et favorise leur emprunt par une politique de prêt généreuse.

Une visite des bibliothèques ou une formation des étudiants de premières années de licence à l'utilisation des bibliothèques est proposée par les bibliothécaires en début d'année universitaire. Une majorité d'étudiants de licence et de bachelor universitaire de technologie (BUT) est touchée par les formations à la recherche documentaire. La plupart d'entre elles sont inscrites dans les maquettes d'enseignement.

Valorisation des collections et diffusion du savoir

La Bibliothèque Universitaire remplit une mission de diffusion du savoir. Dans ses collections, elle propose la presse quotidienne et générale, des documents audiovisuels, des fonds généraux dans les sections spécialisées. La Bibliothèque mène des actions de médiation et de valorisation des collections, par le biais notamment de la présentation des nouveautés, de sélections et bibliographies thématiques, ainsi que lors des séances de formation des usagers. Elle participe à la vie culturelle de l'Université, par l'organisation de conférences, d'expositions ou de manifestations culturelles.

b. Critères d'acquisition des documents

La sélection comme le désherbage des documents sont assurés par les bibliothécaires de chaque bibliothèque, sous la responsabilité des conservateurs. La Bibliothèque Universitaire détermine les grandes orientations de la politique documentaire, et répartit les budgets. Pour tous les types de documents, les qualités à posséder impérativement sont :

La qualité intellectuelle
Reconnaissance dans le monde universitaire de la maison d'édition, de l'auteur.
La discipline
Discipline enseignée à l'URCA, ou faisant l'objet de recherche dans un laboratoire de l'URCA, ou discipline connexe.
Le niveau ou le public visé
Niveau universitaire, public motivé ou recherche.
Le respect de la légalité et du pluralisme
Exclusion des ouvrages manifestement polémiques.
La langue d'écriture
<ul style="list-style-type: none"> → Seuls les ouvrages en français ou anglais sont acquis. → Pour les langues et littératures étrangères enseignées à l'URCA, les ouvrages en langue originale sont privilégiés ; les traductions françaises sont acquises ensuite en fonction des possibilités budgétaires. → Pour les langues étrangères non enseignées à l'URCA, seules les traductions sont acquises.
La date de publication
Documents récents ou documents anciens (reconstitution de collections).

Ces critères s'appliquent lors de la sélection de chaque document, mais l'équilibre se trouve au niveau de la collection : l'acquisition d'ouvrages partisans ne saurait être évitée, le bibliothécaire veillera à représenter les différents points de vue dans la collection.

Le nombre de lecteurs potentiels est également un argument pour décider l'acquisition d'un document, et en acquérir de multiples exemplaires. Si le nombre d'étudiants inscrits dans une discipline ou un site devient particulièrement faible, la Bibliothèque peut décider de maintenir ses acquisitions, pour assurer la cohérence et la continuité des collections.

Les propositions d'acquisition et les bibliographies de cours des enseignants sont traitées en priorité. Tous les lecteurs peuvent émettre des suggestions d'acquisition, qui font l'objet d'un choix des acquéreurs : seuls les ouvrages présentant un intérêt pour la communauté universitaire sont acquis. La Bibliothèque Universitaire propose, pour les demandes d'acquisition qui ne peuvent être satisfaites, de recourir au service du prêt entre bibliothèques (PEB), qui permet de faire venir d'une autre bibliothèque le document demandé.

Cas des revues et des ressources électroniques

La pression du marché amène à élaborer une politique documentaire de réduction des coûts des périodiques imprimés et de remplacement progressif par des ressources électroniques, plébiscitées par les usagers. Elle amène aussi à mettre en concurrence les ressources électroniques entre elles : chaque année, les statistiques de consultation sont dépouillées, et les abonnements aux ressources électroniques manifestement sous-utilisées sont résiliés. La Bibliothèque Universitaire s'efforce d'associer les enseignants-chercheurs à ces décisions, lors du Conseil documentaire ou à l'occasion d'enquêtes sur l'usage des ressources électroniques et de périodes de test sur de nouveaux titres.

Critères de sélection / de maintien des ressources électroniques

Le caractère particulier de cette documentation ajoute aux critères généraux définis ci-dessus des critères spécifiques. La Bibliothèque Universitaire s'efforce de développer l'offre en ressources électroniques pour les étudiants de niveau licence : livres électroniques, ressources en texte intégral en français, dans toutes les disciplines y compris en Santé. D'une manière générale, le budget des ressources numériques est dédié à financer l'accès à des contenus. Les options portant uniquement sur des services complémentaires ou des modalités d'accès particulières aux documents ne sont pas souscrites.

Public cible

- Nombre d'étudiants, d'enseignants chercheurs et laboratoires destinataires, largeur de la couverture de la base
- Équilibre disciplinaire dans l'offre électronique de la BU
- Développement de l'offre de niveau licence

Critères d'usage, fonctionnalité de l'interface

- Pour le maintien des abonnements, statistiques de consultation suffisantes par rapport aux attentes
- Nombre de téléchargements et requêtes.
- Facilité d'interrogation de la base

Conditions commerciales

- Prix raisonnable, négociations mutualisées

Extension des collections

- Bouquets augmentant le nombre de titres disponibles, accroissement de l'antériorité
- Privilégier l'accès au texte intégral (sans tenir compte de l'aspect de format de publication)

Collaboration avec les enseignants

La Bibliothèque Universitaire collabore avec les enseignants de l'Université pour l'acquisition des documents à destination des étudiants, d'enquêtes annuelles ou d'envois de courriers électroniques.

Elle souhaite vivement améliorer cette collaboration avec les enseignants :

- pour chaque discipline, les enseignants peuvent entrer en contact avec un bibliothécaire référent ;
- le portail documentaire intègre une fonctionnalité « suggestion d'acquisition », pour signaler des titres manquants au catalogue.

c. Gestion et conservation

Désherbage des collections

Le désherbage consiste à retirer du libre-accès des documents qui ne présentent plus un intérêt suffisant ; ces documents sont mis en magasin, où ils restent à la disposition des lecteurs, ou sont éliminés.

Critères de désélection des documents
Document détérioré
Pages manquantes, ouvrages raturés
Document périmé, obsolète
Document ayant fait l'objet d'une nouvelle édition plus complète, information obsolète
Document non utilisé
Absence de prêts sur une longue période Critère modulé selon les disciplines, les types de documents

La sélection des titres de revues, de même que les suppressions d'abonnements, s'effectue si possible en concertation avec les enseignants de la discipline concernée.

Le conseil d'administration de l'URCA du 30 janvier 2018 a autorisé la Bibliothèque universitaire à proposer en don à la communauté universitaire les collections retirées des rayonnages.

Critères de suppression des abonnements de titres de revues
Développement des ressources électroniques
Suppression des abonnements doublons des ressources électroniques ¹⁰
Évolution du public cible, usage
Absence de consultation
Pression budgétaire
Insuffisance des moyens budgétaires

10. Sous réserve que les contrats d'abonnements, qui incluent souvent des clauses de maintien du chiffre d'affaire papier, le permettent.

Conservation

Si la Bibliothèque Universitaire n'est pas une bibliothèque de conservation, la constitution d'une collection se fait progressivement, et les lecteurs ont souvent besoin de documents rétrospectifs ou anciens : la conservation en magasin de certains des documents acquis, une fois vécue leur vie en libre-accès, permet de répondre à nombre de demandes des lecteurs. Différents niveaux de conservation sont suivis :

Niveau de conservation	Décision de rachat	Documents concernées et précisions sur la prise de décision
Aucune conservation : du libre-accès au pilon	Rachat régulier des nouvelles éditions	<ul style="list-style-type: none"> → Ouvrages détériorés → Manuels de premier niveau, ouvrages d'actualité → Quotidiens : conservation 3 mois → Manuels, codes : 1 exemplaire de l'édition antérieure est conservé
Préservation des contenus	Rachat régulier de compléments, d'autres ouvrages sur le thème	Selon usure physique : du libre-accès au pilon ou au magasin, selon les titres
Conservation de certains titres ou exemplaires, réparations	Rachat du même titre si disponible	<ul style="list-style-type: none"> → Ouvrages fondamentaux → Ouvrages des enseignants de l'URCA → Corpus d'auteurs
Conservation <i>sine die</i> en magasins, communication sur place uniquement	Rachat de tête de collection	<ul style="list-style-type: none"> → Collections suivies de revues → Collections reliées, ouvrages rares

Les documents conservés en magasins sont tous communicables. Certains exemplaires peuvent faire l'objet d'un prêt à domicile. Seuls les ouvrages rares ou précieux sont consultables sous conditions.

Conservation partagée

La bibliothèque participe à plusieurs plans de conservation partagée

- Plan de conservation partagée Education (interne à la BU de l'URCA)
- Plan de conservation des partagée en sciences de l'ingénieur (interne à la BU de l'URCA)
- Plan de conservation partagée des périodiques Champagne-Ardenne (Interbibly)
- Plan de conservation partagée des périodiques CAPI avec l'université de Picardie Jules Verne, l'université de Technologie de Compiègne et l'université de Technologie de Troyes

Outil de suivi des collections

Afin de pouvoir analyser collections et acquisitions par niveaux, la formalisation de la politique documentaire de la Bibliothèque et la mise en œuvre d'indicateurs chiffrés sont deux étapes nécessaires dans l'évolution des pratiques. La Bibliothèque développe un outil de suivi des collections régulièrement mis à jour depuis 2006 : le plan de développement des collections.

Des indicateurs sur les collections et acquisitions

Dans le plan de développement des collections, les indicateurs retenus décrivent :

- **les collections**, par des quantités de livres ou de périodiques, des pourcentage d'ouvrages empruntables ; ces chiffres proviennent du SIGB de la BU
- **la politique de la bibliothèque**, via ses acquisitions ; ces chiffres sont extraits des outils de gestion informatisés de la BU
- **les usages faits des collections**, en donnant un nombre moyen de prêts annuels par exemplaire ; ce chiffre est calculé à partir des données statistiques du SIGB de la BU ;
- **des ratios par étudiant** : les chiffres tirés des bases de données de la BU ont été rapportés au nombre d'étudiants de la filière considérée comme destinataire principale des collections ;

Démarche qualité

Pour ce qui concerne sa démarche de développement des collections, la Bibliothèque suit le référentiel Qualibib¹¹ et ses engagements de qualité sur l'offre documentaire : (Engagements F28 à F34)

Engagement F28

« Nous nous engageons à publier une charte documentaire »

Explicitation : La charte précise le périmètre des acquisitions (disciplines, supports, périodes couvertes, etc.) en rapport avec les publics concernés, les exclusions éventuelles, etc. Le traitement des réclamations documentaires et des suggestions d'achat doit s'appuyer sur la charte.

Exemple de preuves tangibles : Charte publiée et librement disponible. En interne, conformité des documents de politique documentaire (généraux ou spécifiques, fiches par domaine) à cette charte.

Engagement F29

« Pour élaborer notre offre documentaire, nous nous appuyons sur les suggestions des usagers et sur la collaboration de partenaires extérieurs au service »

11. <https://fr.calameo.com/books/000001453e76d92298c86>



UNIVERSITÉ
DE REIMS
CHAMPAGNE-ARDENNE

Bibliothèque universitaire
de Reims Champagne-Ardenne
Avenue François Mauriac
CS 40019 - 51726 Reims Cedex
www.univ-reims.fr/bu